



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

- Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public
- Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

Accessibilité de l'établissement

Bienvenue à l'Aéroport Quimper Bretagne

- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous : **non**
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : **oui**



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap : **Le personnel est formé.**

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.



Matériel adapté : **Le matériel est entretenu**
Le personnel connaît le matériel



Contact : 02 98 94 30 30
operation@quimper.aeroport.bzh

Consultation du registre public d'accessibilité :

À l'accueil de l'aéroport et sur le site internet
www.quimper.aeroport.bzh



Prestations non accessibles



Absence d'espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant les portes d'accès au bâtiment et la commande de la porte n'est pas correctement utilisable



Ce service sera accessible en : mai-juin 2019



Les places de stationnement adaptées ne sont pas reliées au bâtiment par un cheminement accessible



Ce service sera accessible en : mai-juin 2019



L'accueil sonorisé n'est pas adapté aux personnes sourdes ou malentendantes. Les banques d'accueil ne sont pas adaptées



Ce service sera accessible en : mai-juin 2019

Accès au restaurant par l'escalier de l'aérogare : Il n'existe pas de contremarche sur la première et la dernière marche. Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées. Les nez de marche sont glissants et ne sont pas contrastés. L'éclairage de l'escalier est insuffisant (< 150 lux). La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée. La main courante n'est pas facilement préhensible



Ce service sera accessible en : mai-juin 2019



Il n'existe pas de lave main dans les sanitaires adaptés. Les accessoires ne sont pas tous accessibles. Les lavabos ou un lavabo au moins par groupes de lavabos ne sont pas accessibles. Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi



Ce service sera accessible en : mai/juin 2019



L'ascenseur permettant d'accéder au 1^{er} étage (restaurant), non visible depuis l'entrée, n'est pas signalé. Il n'existe pas de signal sonore sur le palier prévenant de l'ouverture des portes ni de message vocal en cabine indiquant sa position et d'indicateur de position dans la cabine. Il n'existe pas de miroir dans la cabine d'ascenseur.



Ce service sera accessible en : mai/juin 2019



La largeur de la porte d'entrée au premier étage est insuffisante. Les portes vitrées le long du cheminement ne sont pas repérables par des personnes de toutes tailles à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat et visibles de part et d'autre de la paroi



Ce service sera accessible en : mai/juin 2019



Une aide peut être disponible à la demande en contactant le 02 98 94 30 30 ou en s'adressant au comptoir accueil-information de l'aéroport selon les horaires suivants : du lundi au vendredi (05h30-22h30), le samedi (7h00-12h30) et le dimanche (9h00-11h30 et de 16h30-22h30).



L'ensemble du personnel est formé :

Formation délivrée par Vinci Airport Academy

Cette formation couvre les aspects de prise en charge des passagers handicapés, des passagers à mobilité réduite et des autres passagers ayant des besoins spéciaux.

Les attestations de formation du personnel sont disponibles sur demande.

Entretien et suivi des équipements :

Matériel	Description
Ascenseur	1 visite toutes les 6 semaines 1 semestrielle 1 Annuelle Un contrôle tous les 5 ans par un organisme agréé
Portes tourniquet	2 visites par an
Portes automatiques	2 visites par an